

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/09/2014

Date de la convocation:
08/09/2014
Date d'affichage:
09/09/2014

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

L' an 2014 et le 15 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : MM : BALL Jean-Claude, KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Dominique, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WEISS Damien

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 134.2014
Vote : A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

134.2014 : DBM n°2 budget annexe parc économique de la Sauer : pose du 3ème poste de transformation électrique.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu le budget annexe « ZAC - parc économique de la Sauer » 2014,

Vu la délibération n° 103.2014 du conseil communautaire du 02.06.2014 « décision budgétaire modificative n°1 budget annexe ZAC Eschbach (Parc économique de la Sauer) »,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte du projet d'installation du troisième poste de transformation électrique prévu à la zone d'activités intercommunale d'Eschbach, rendu nécessaire par le projet de construction du bâtiment d'activités pôle bois,**
- **De modifier le budget annexe « zones d'activités –parc économique de la Sauer à Eschbach » comme suit :**

Dépense supplémentaire de 40 000 € HT, soit :

Section de fonctionnement :

Dépenses compte 6045 : + 40 000 €

Recettes compte 71355 : + 40 000 €

Section d'investissement :

Dépenses compte 3351 : + 40 000 €

Recettes compte 1641 : + 40 000 €,

D'autoriser le président à prendre toute décision et signer tout document découlant de la présente délibération, y compris concernant le terrain d'assise dudit poste (procès-verbal d'arpentage,...).

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 25/09/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :